

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 DECEMBRE 2017

PRESENTS : MMES et MM. GUEMIN. REVERDY. CACHELEUX. JOULIN. TOUSSAINT. BRUNET. BADAL. MILLAGE. GUILLERAULT. CHEVALIER-CONCHE. MESTRE. NOIR

ABSENTS : Mme GROSJEAN (pouvoir à M. GUEMIN). Mme FRUH (pouvoir à Mme BRUNET). DOREAU

Secrétaire de séance : Mme JOULIN

OBSERVATIONS SUR LE PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION :

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

1 - TRAVAUX:

Comme traditionnellement, le Maire donne la parole à Jean CACHELEUX pour évoquer les différents travaux de la commune en cours.

Celui-ci explique que la réfection de la toiture du CUBE vient d'être terminée, il en profite pour remercier l'entreprise Pascault pour la fourniture gratuite de l'épi de faîtage en zinc.

M. CACHELEUX prévient que le columbarium sera achevé en toute fin d'année au cimetière.

A la station d'épuration, le chlorure ferrique continue de fuir, il est donc décidé de ne plus en mettre tant que ce problème ne sera pas réglé. Sur ces propos, l'élu donne lecture du courrier injonctif avec tableau à échéances qu'il a adressé aux entreprises qui ont réhabilité la station pour leur demander de pallier à tous les petits dysfonctionnements constatés depuis la mise en service de cet équipement. Parmi les défauts, celui du paramétrage du canal venturi, qui a valu à la commune de recevoir un courrier de l'agence de l'Eau pour non-conformité.

Au musée, les peintures de la nouvelle salle sont en voie d'être terminées, avec un choix dans les couleurs qui rend la salle jolie.

Concernant le projet d'aménagement du CUBE, M. CACHELEUX évoque le projet des architectes neversois et fait passer les plans autour de la table. L'idée principale étant de conserver à l'intérieur son caractère industriel (structure métallique et espace ouvert) par l'utilisation de matériaux bruts et robustes comme le béton ou le métal etc... L'aménagement de l'espace intérieur (130 m²) prévoira une scène et un bar en béton, de part et d'autre de la pièce, un sol en béton, des poutres métalliques. Les ouvertures (portes et fenêtres inexistantes actuellement) resteront libres. L'aspect extérieur du bâtiment ne sera pas modifié, seuls des aménagements des espaces verts seront réalisés, notamment des gradins naturels à l'arrière du bâtiment côté parc du château, ainsi qu'une terrasse à l'avant, côté Grande Rue. L'élu mentionne l'estimation chiffrée de ce projet dont le total s'élève, toutes options comprises, à 179.424,00 € HT, dont les travaux seraient échelonnés sur 2 ou 3 ans.

2 - RYTHMES SCOLAIRES:

En premier lieu, le Maire donne lecture du compte-rendu dernier conseil d'école auquel il a assisté le 9 novembre dernier. Puis il évoque la perspective du passage à quatre jours d'école à la rentrée de septembre 2018 décidé majoritairement par les enseignants, les parents d'élèves et la directrice de l'école.

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Considérant le Projet Educatif Territorial (PEDT) de Saint-Amand-en-Puisaye,

Vu l'avis favorable du conseil d'école de l'école Salé Lou Potier de St Amand en date du 9 novembre 2017 pour un retour à la semaine de 4 jours,

Il convient de revenir à la semaine de 4 jours d'enseignement dès la rentrée de septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours dès la rentrée 2018, et propose à Madame la Directrice Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire, à raison de 6h par jour répartis comme suit: lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h20 à 16h20.

Quelques élus dont M. REVERDY regrettent qu'il n'y ait pas eu de bilan global des NAP.

3 - DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) PROJETS FUTURS :

PROJET CUBE, ESPACE ALTERNATIF SOCIAL ET CULTUREL

Le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de réaliser les travaux de réhabilitation du "Cube", bâtiment délabré situé dans le périmètre classé du château, pour en faire un lieu multifonction, type marché couvert, espace culturel.

Il présente le devis établi par le cabinet d'architecte BENTEJAC et le plan de financement de ces travaux et propose de demander une subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Coût de l'opération H.T. :	179 424,00 €
D.E.T.R. 40% :	71.770,00 €
Fonds propres :	107.654,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser les travaux de réhabilitation du "Cube", accepte le plan de financement proposé, sollicite la subvention auprès de l'ETAT au titre de la D.E.T.R. 2018

PROJET INSTALLATION DE TOILETTES PUBLIQUES

Le Maire rappelle au Conseil municipal la décision lors d'une précédente réunion d'installer des toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite place du Champ de Foire. Il présente les estimations établies pour la fourniture et mise en place de ces équipements, suite à la réunion de la commission travaux.

Entreprise SNS.:	23.720,00 € HT
Entreprise RENÉ CHAUVIN.:	7.126,00 € HT

30.846,00 € HT

Il indique le plan de financement de ces travaux et propose de demander une subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Coût de l'opération H.T. :	30.846,00 €
D.E.T.R. 20% :	6.169,00 €
Fonds propres :	24.677,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser les travaux d'installation d'une cabine de toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 30.846,00€HT, accepte le plan de financement proposé, sollicite la subvention auprès de l'ETAT au titre de la D.E.T.R. 2018

PROJET CHANGEMENT DE CHAUDIERE AU GYMNASSE

Le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de prévoir le changement de la chaudière du gymnase qui devient vétuste après 30 ans de services. Il présente l'estimation établie pour la fourniture et mise en place de ce nouvel équipement, suite à la réunion de la commission travaux:

Entreprise Cédric D'hondt.:	16.062,00 € HT
-----------------------------	----------------

Il indique le plan de financement de ces travaux et propose de demander une subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Coût de l'opération H.T. :	16.062,00 €
D.E.T.R. 20% :	3.212,00 €

Fonds propres : 12.850,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser les travaux d'installation d'une nouvelle chaudière au gymnase pour un montant de 16.062,00 € HT, accepte le plan de financement proposé, sollicite la subvention de l'ETAT au titre de la D.E.T.R. 2018

4 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES:

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de rembourser deux associations de frais qui devaient être supportés par la commune en versant une subvention exceptionnelle.

Pour l'association Ch'Eux nous les fêtes, le Maire indique que les frais engagés concernent le passage du permis d'exploitation pour garder la Licence IV sur la commune en attente d'un repreneur, pour un montant de 750,00 €.

Pour l'association Terre de Créations, le Maire précise que le versement à effectuer est relatif aux frais d'impression et d'envoi des invitations pour le Musée du Grès à l'exposition Vallet en mai, pour un montant de 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle de 750,00 € pour l'association Ch'Eux nous les fêtes et de 500,00 € pour l'association Terre de Créations.

5 - "POINT SUR LE BUDGET:

a) Le Maire expose les raisons pour lesquelles des virements de crédits doivent être effectués. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les virements de crédits suivants:

Dépense de fonctionnement: compte 615221/chapitre 11	- 36 300,00 €
Dépense de fonctionnement: compte 023	+ 36 300,00 €
Dépense d'investissement: compte 2313/chapitre 23/opération 250 (CUBE)	+ 36 300,00 €
Recette d'investissement: compte 021	+ 36 300,00 €

b) Virement des sommes de :

- **3.600,00** du chapitre 21 - opération 152 - article 21311

- **5.700,00** du chapitre 23 - opération 209 - article 2313

pour les répartir de la manière suivante :

- chapitre 21 - opération 236 - article 2188 pour	1.100,00 €
- chapitre 21 - opération 246 - article 2151 pour	2.200,00 €
- chapitre 23 - opération 250 - article 2313 pour	300,00 €
- chapitre 23 - opération 250 - article 2313 pour	5.700,00 €

c) Virement des sommes de **550,00 €** du chapitre 21 - opération 236 - article 550,00 € pour les répartir de la manière suivante :

- chapitre 16 - opérations financières - article 1641 pour **550,00 €**

6 - QUESTIONS DIVERSES:

6 / 1 : Chantier d'insertion - tarifs 2018

Le Maire propose la convention fixant les conditions de mise à disposition des employés du chantier d'insertion du centre social pour effectuer des travaux communaux.

La participation sera établie sur un taux horaire de 36,50 € par salarié et par demi-journée à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les conditions proposées, donne son accord pour la participation fixée, autorise le Maire à signer la convention avec le centre social

6 / 2 : Réparation de la digue de l'étang par le Club des carpistes nivernais :

Le Maire explique au Conseil municipal que la digue se dégrade de façon importante depuis quelques mois et cela entraîne un risque éventuel pour le moulin situé tout près.

Il précise que des travaux de consolidation de la digue sont nécessaires pour stopper cette érosion, travaux chiffrés dont le montant total s'élève à 7.528,60 € TTC. Le Club des caristes nivernais acceptant de réaliser les travaux gratuitement, le Maire a sollicité la propriétaire de l'étang de la Forge pour la fourniture des matériaux pour un montant de 5.550, 60 € TTC. Il restera à charge pour la commune les frais de location d'engins soit 1.978,00 € TTC.

Le Maire propose que des repas soient servis aux personnes du Club des caristes nivernais qui travailleront sur la digue à raison de 5 repas par jour de travail, soit 4 jours en décembre, 4 jours en janvier et 4 jours en février.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser les travaux consolidation de la digue, autorise la prise en charge des frais de location d'engins pour 1.978,00 €, accepte de prendre en charge les repas du Club des caristes nivernais les jours de travail sur la digue à hauteur de 13 € maximum par personne et par repas.

6 / 3 : Délibération Droit de préemption urbain:

Le Maire précise que la délibération a déjà été prise le 8 septembre 2017, mais elle a été annulée par la Préfecture à l'attention de la Communauté de communes à cause d'un vice de forme et doit être refaite à l'identique.

6 / 4 : Linky - réunion publique:

A la demande de plusieurs administrés, le Maire évoque la mise en place d'une réunion publique le 14 février 2018 à 18h30 avec deux intervenants en contradiction au sujet des compteurs Linky, qui seront installés sur la commune fin 2020.

6 / 5 : Programme du Musée 2018:

Le Maire indique que la conservatrice fait une proposition de programme au Musée pour 2018:

- du 1^{er} avril au 17 juin: Hommage à Colette BIQUAND, céramiste (budget communication 450 €)

- du 30 juin au 2 septembre: Jean Carriès et le grès (budget communication 400 €)

- du 8 septembre au printemps 2019: le grès flammé (budget communication 150 €)

Le Conseil municipal approuve ce programme.

6 / 6 : Recensement, nomination des agents recenseurs:

Le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population va être effectué du 18 janvier au 17 février 2018 et qu'il convient de nommer les trois agents recenseurs nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à recruter trois agents recenseurs qui percevront une rémunération brute forfaitaire de 1.400.00 €, pour l'ensemble du recensement y compris les journées de formation, décide de leur octroyer une indemnité kilométrique qui sera basée sur la base légale de remboursement et sur un nombre forfaitaire de kilomètres fixé par le Maire.

Les trois candidats sont Mmes Solenn QUETIN, Sandrine LETOURNEAU et M. Sylvain STALLETINO. Le Conseil accepte ces trois candidatures.

6 / 7 : Courrier de M. et Mme PFAUWATHEL:

Le Maire donne lecture du courrier envoyé par Mme et M. PFAUWATHEL au sujet des places de stationnement créées Route de Dampierre devant chez eux. Des photographies accompagnent la lettre, montrant l'incivilité d'automobilistes garés sur les zébras, ou à cheval sur le trottoir. M. et Mme PFAUWATHEL demandent aux élus de trouver une solution pour faire cesser ces actes mais surtout d'effacer le marquage des places de stationnement créées.

Le Maire explique que ces emplacements ont été désignés par les agents de l'UTIR (Unité territoriale des infrastructures routières) et demandés par les riverains proches, les marquages ne seront donc pas effacés. Cependant, s'agissant des actes d'incivilités, comme les stationnements sauvages, le Maire souhaite verbaliser systématiquement les contrevenants.

6 / 8 : Départ à la retraite de Mme MILLOT/Mme DECHAMBRE :

Le Maire, ayant reçu un courrier de Mme MILLOT, prévient que deux agents feront valoir leur droit à la retraite cette année. Mme Madeleine MILLOT quittera ses fonctions le 31 janvier et Mme

Claudette DECHAMBRE sera à la retraite le 1^{er} septembre 2018. Il sera nécessaire de prévoir leur remplacement.

INTERVENTION DES ELUS:

Intervention de M. GUILLERAULT:

M. GUILLERAULT fait part du retard de mise en service de la borne de recharge de véhicules électriques, dû à un petit dysfonctionnement, d'après le SIEEEN.

L'élu indique la fusion des clubs de football de Donzy avec celui de St Amand et Entrains-sur-Nohain.

M. GUILLERAULT (par ailleurs bénévole de Communes en fête pour l'organisation du Comice 2018 à St Amand) s'est offusqué de la réaction de Mme DE MAURAIGE, qui, dans un article de presse, dénigrait ouvertement la tenue d'un comice à 2 ou 3 communes.

Intervention de M. BADAL:

L'élu indique que le bon pour accord pour le bulletin municipal doit être envoyé mardi soir au plus tard pour qu'il puisse être imprimé et distribué en fin de semaine.

M. BADAL rappelle le rassemblement des side-caristes du 6 au 14 juillet, ils ont d'ores et déjà loué le château pour ces dates.

Intervention de M. REVERDY:

M. REVERDY indique qu'une réunion des comités de quartier s'est tenue récemment, il en est ressorti une demande de ralentisseurs vers l'Ehpad, rue du Faubourg Neuf. Mme FOULON déplore que les bambous qui cachaient la ruine dans cette rue aient été coupés, une demande avait été faite au Maire (pour en faire des tuteurs...) et il lui avait été accordé d'en couper que très peu, ce qui n'a pas été respecté, malheureusement.

Intervention de M. TOUSSAINT:

M. TOUSSAINT explique qu'une réunion du Syndicat d'eau s'est tenue tout récemment et il a été décidé une augmentation du prix de l'eau à compter de 2018. Le nombre de m³ consommés est de 271000 m³ pour 3800 abonnés. Il prévient que M. Joël ROSETTE, agent du SIAEP, prend sa retraite.

Intervention de Mme MILLAGE:

Mme MILLAGE demande que la vaisselle prêtée lors des locations au château soit louée. Une discussion s'engage sur la pertinence de proposer la location de la vaisselle ou de demander une caution. La décision du conseil est arrêtée sur une demande de caution et remboursement forfaitaire en cas de casse, dont le montant reste à fixer.

Intervention de Mme BRUNET:

L'élue demande quand sera mise en service l'antenne relais de FREE MOBILE. Le Maire répond qu'il y a eu effectivement du retard et qu'elle serait raccordée courant janvier 2018.

La séance est levée à 22h.

La secrétaire de séance,
Mme JOULIN